

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 9 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.**

**Présents :** ARNAUD S. ; BETTON JC. ; BRESSON C. ; CAU J. ; COUMANS MF. ; DUMENIL D. ; MAURY C. ; PAIS E. ; PEYRIERE L. ; SIMAO F ; VAUDOIS E.

**Secrétaire de séance :** Stéphanie ARNAUD

**Le conseil municipal s'est réuni à 20h.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du conseil du 26/02/18
3. Présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 : BPM14 et budget annexe M49
4. Approbation du compte de gestion 2017 –BP M14
5. Approbation du compte de gestion 2017 – budget annexe M49
6. Approbation du compte administratif 2017 – BP M14
7. Approbation du compte administratif 2017 – budget annexe M49
8. Affectation des résultats de l'exercice 2017
9. Clôture du budget assainissement : transfert des résultats sur le budget communal pour reversement à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup
10. Vote des taux d'imposition pour 2018
11. Vote du budget primitif 2018
12. Subventions de fonctionnement associations et autres organismes non conventionnés
13. Acceptation des Fonds de concours
14. Vie politique :
  - a. Election d'un 4ème adjoint.
  - b. Participation aux commissions intercommunales
  - c. Commissions communales
15. Service civique
16. Opération argent de poche
17. Règlement de mise à disposition de la salle du Chai pour les associations
18. Travaux
19. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal
20. Questions d'actualité

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Madame la Maire présente l'ordre du jour ci-dessus,

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**2. Approbation compte-rendu du conseil du 26 février 2018**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

### **3. Présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune.**

Madame la Maire présente les comptes de gestion du percepteur et les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune. Elle souligne que ces comptes sont en concordance. Un diaporama est présenté au conseil pour présenter les résultats 2017.

#### **A. Compte administratif 2017 budget principal :**

##### **BILAN DE LA SECTION FONCTIONNEMENT**

Le résultat 2017 de la section de fonctionnement est un excédent de 757 173,24 € soit un résultat de 863 310,20 € en cumulé avec les résultats des exercices antérieurs. La section fonctionnement est donc cette année largement excédentaire car elle bénéficie des 700 000 euros issus de la vente des parcelles sises Serre et Combe de Jeannou et rond-point des Campets que l'on va naturellement affecter à la section d'investissement.

Si l'on déduit donc cette somme que l'on considère exceptionnelle et qui doit financer de l'investissement, l'excédent réellement dégagé cette année est de 57 173, 24 euros et si l'on y rajoute les résultats des exercices antérieurs, on atteint donc 163 310, 20 € reporté en totalité en section de fonctionnement au BP 2018 (affectation proposée lors de la délibération)

L'exercice 2017 est marqué par une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +7% entre 2016 et 2017 contre 10% entre 2015 et 2016. L'évolution est donc moins rapide que les années précédentes. Toutefois, elle est pénalisée par la diminution des recettes de -2% entre 2016 et 2017 alors que l'on constatait entre 2015 et 2016 une augmentation de 9%.

Pour argumenter cet effet conjugué plutôt négatif sur le résultat final, on peut souligner les éléments suivants :

- La baisse des recettes de fonctionnement (-11 000 euros environ entre 2016 et 2017) issue de
  - o remboursements sur charges de personnel (remboursement maladie) qui s'avère très volatile d'un exercice à l'autre et que l'on peut considérer comme ponctuel en 2016.
  - o La baisse des dotations de l'état (-4000 environ)
- Une augmentation du chapitre 011 (charges à caractères général) que l'on peut considérer comme ponctuelle encore une fois. Cette augmentation est de 47 295 euros et s'explique en partie par :
  - o le transfert de certaines dépenses, qui généralement étaient financées en section investissement, mais qui du fait des règles comptables (la trésorerie considérant qu'il n'y avait aucune création de valeur patrimoniale) ont dû être comptabilisées dans le chapitre 011 (soit 5534 euros entretien voirie, 1730 euros petit matériel, 9682 euros de travaux de bâtiments et 888 euros d'égoutage suite au vent).
  - o Par ailleurs on peut relever quelques dépenses exceptionnelles en 2017 : renouvellement de matériel suite au cambriolage du garage de la mairie : 2300, fuite d'eau BRL 2200 euros, manuels scolaires 4000€, fonds multimédia pour la médiathèque 2500 euros.

- On note aussi le coût de l'instruction des permis de construire à la charge des communes depuis 2014, pour 2017 celui-ci s'élève à 8950 euros.
- A cela s'ajoutent des augmentations des consommations d'électricité et une facture de décembre 2016 payée en 2017 de 3750.
- Ce poste 011 comprend des dépenses qui sont devenues quasi obligatoires pour faire face aux nouveaux besoins de la commune : 1820 euros de déplacements pour les séances piscines des écoliers , 725 euros pour le système de téléalerte, 900 euros de pose et dépose des illuminations de Noël, 3600 euros d'assistance juridique, 5631 euros de dépenses de reprographie pour la mairie et 4268 pour l'école, sans compter les fournitures de ramettes papier. Cette année 2526 euros pour recours à un agent indépendant pour l'assistance financière en remplacement de Mme Delmas et mise en conformité de notre comptabilité avec les nouvelles demandes de la perception...

A noter que les frais de personnel au compte 012 ont augmenté de manière très raisonnable, malgré les remplacements à pourvoir, le recrutement d'un stagiaire en technique et d'une drh à temps partiel.

Des économies devront être recherchées dans le chapitre 011 essentiellement. Certaines communes ont eu recours à l'extinction des éclairages publics une partie de la nuit. La facture d'éclairage public pour la commune s'élève environ à 31 000 euros (SPIE + EDF).

#### **BILAN DE LA SECTION INVESTISSEMENT**

Le bilan est ici largement déficitaire car les 700 000 euros de la vente de foncier n'ont pas été affectés aux recettes de la section investissement, et que la totalité des subventions à percevoir pour les travaux du domaine n'ont pas été encaissées en 2017, mais le seront en 2018. Ce déficit, sera comblé en 2018 par l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Cependant on peut apprécier que les subventions encaissées pour le financement des projets sont à hauteur de 366 k€. Les soldes de ces subventions seront demandés en 2018.

#### **B. Compte administratif 2017 budget assainissement**

Cette année les dépenses de la section investissement correspondent essentiellement à quelques travaux de mise aux normes de la station du bourg d'un point de vue sécurité pour les techniciens de Véolia qui en assurent l'entretien. Il n'a pas été nécessaire de changer le géotube.

**Les résultats des deux sections sont réintégrés dans le budget communal**

#### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017. CONCORDANCE AVEC CA 2017 Budget Principal M14**

Madame la Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Il sera demandé au conseil municipal, après avoir examiné les opérations qui sont retracées et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, ainsi que celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

d'approuver les comptes de gestion du budget principal, du budget assainissement, de Madame Corinne Beyrand, receveur de la perception des Matelles, pour l'exercice 2017.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public en constatant sa conformité au Compte Administratif établi par le Maire. Bilan résumé des comptes :

	<b>Recettes 2017</b>	<b>Dépenses 2017</b>	<b>Solde 2017</b>	<b>Résultat N-1</b>	<b>Résultat de clôture 2017</b>
<b>Investissement</b>	563 123,81	894 838,16	-331 714,35	-114 547,34	-446 261,69
<b>Fonctionnement</b>	1 423 430,61	666 257,37	757 173,24	106 136,96	863 310,20

**Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2017 est donc de : -446 261,61€ + 863 310,20 € =  
417 048,51€**

Documents à disposition des membres de la réunion pour examen comptes : fiches comptables, extrait CA et cpte gestion 2017.

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le compte de gestion du budget principal M14 est approuvé à l'unanimité.**

#### **5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017. CONCORDANCE AVEC CA 2017 Budget annexe M49**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public en constatant sa conformité au Compte Administratif établi par le Maire. Les résultats peuvent être résumés de la façon suivante :

	<b>Recettes 2017</b>	<b>Dépenses 2017</b>	<b>Solde 2017</b>	<b>Résultat N-1</b>	<b>Résultat de clôture 2017</b>
<b>Investissement</b>	6 707	12 495,52	- 5 788,52	85 220,54	79 432,02
<b>Fonctionnement</b>	88 658,29	10 820,60	77 837,69	43 815,24	121 652,93

**Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2017 est donc de : 79 732,02 € + 121 652,93 € = 201 084,95€**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le compte de gestion du budget annexe M49 est approuvé à l'unanimité.**

#### **6. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2017 BP M14**

Madame la Maire se retirera de la salle du conseil, et le premier adjoint sera dès lors désigné comme président de la séance. Il donnera lecture des comptes administratifs au conseil avant de mettre leur approbation au vote.

## Section fonctionnement :

chap	Libellé	BP 2017	CA 2017
<b>D</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	274 786,00	243 381,70
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	399 855,96	341 873,15
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 324,00	67 949,39
66	CHARGES FINANCIERES	14 000,00	13 053,13
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>766 965,96</b>	<b>666 257,37</b>
<b>R</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00	27 402,30
70	PRODUITS DES SERVICES	57 050,00	76 390,06
73	IMPOTS ET TAXES	387 500,00	393 838,42
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	94 279,00	115 595,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 000,00	109 435,10
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	700 769,73
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>660 829,00</b>	<b>1 423 430,61</b>
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE n-1	106 136,96	106 136,96
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>766 965,96</b>	<b>1 529 567,57</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>	<b>863 310,20</b>

Votes contre : 0

Abstentions : 0

## Section d'investissement :

Compt	Libellé	BP 2017	CA 2017
<b>D</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 273,00	30 272,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		448,75
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	547 586,66	464 756,87
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	740 000,00	399 360,54
27	DEPOT ET CAUTIONNEMENT VERSE	1 000,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 318 859,66</b>	<b>894 838,16</b>
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	114 547,34	114 547,34
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 433 407,00</b>	<b>1 009 385,50</b>
<b>R</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	700 000,00	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 678,00	56 703,59
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	140 000,00	140 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	527 729,00	366 420,22
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 433 407,00</b>	<b>563 123,81</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>	<b>-446 261,69</b>

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Les comptes administratifs du budget principal M14 sont approuvés à l'unanimité.

## 7. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2017 Budget annexe M49

Pour la section fonctionnement :

chap	Libellé	BP 2017	CA 2017
<b>D</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 178,00	4 113,60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 668,24	
	OPERATIONS D'ORDRE	6 707,00	6 707,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>67 553,24</b>	<b>10 820,60</b>
<b>R</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	PRODUITS DES SERVICES	20 000,00	82 938,93
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 369,00	4 350,36
	OPERATIONS D'ORDRE	1 369,00	1 369,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>23 738,00</b>	<b>88 658,29</b>
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	43 815,24	43 815,24
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>67 553,24</b>	<b>132 473,53</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>	<b>121 652,93</b>

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour la section d'investissement

omp	Libellé	BP 2017	CA 2017
<b>D</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	75 158,54	11 126,52
	OPERATION D'ORDRE	1 369,00	1 369,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>111 527,54</b>	<b>12 495,52</b>
<b>R</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 600,00	
	OPERATION D'ORDRE	6 707,00	6 707,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>26 307,00</b>	<b>6 707,00</b>
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	85 220,54	85 220,54
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>111 527,54</b>	<b>91 927,54</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>	<b>79 432,02</b>

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Les comptes administratifs du budget annexe M49 est approuvé à l'unanimité.

## 8. AFFECTATION DES RESULTATS.

Madame la Maire revient dans la salle et préside à nouveau la séance.

La présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 757 173,24 € pour l'exercice 2017 et de 863 310,20 en prenant en compte les excédents cumulés reportés
- Un déficit d'investissement 331 714,35 pour l'exercice 2017 et de 446 261,69 € en prenant en compte les résultats antérieurs reportés.

**Mme le maire indique que la règle comptable veut que le déficit de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement. Ici, il faudrait au moins couvrir 446 261,69€. Elle propose de couvrir par plus que ce montant et d'affecter en totalité la cession qui est de 700 000 €**

<b>A. Fonctionnement : Résultat de l'exercice</b> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+757 173,24
<b>B. Résultats antérieurs de l'exercice</b> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+106 136,96
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	863 310,20
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) (avec reports antérieurs) R 001 (excédent de financement) (Idem)	446 261,69
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement Excédent de financement	0,00
F. Besoin de financement = D + E	446 261,69
<b>AFFECTATION = C</b>	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	700 000,00
2) H =Report en fonctionnement R 002	163 310,20
DEFICIT REPORTE D 002	0,00

Il est proposé d'affecter les résultats du Compte Administratif de l'Exercice 2017 de la façon suivante :

- 446 261,69 € en dépenses d'investissement au D001 « déficit d'investissement reporté »,
- 700 000,00 € en recettes d'investissement au R1068 « excédent capitalisé »,
- 163 310,20 € en recettes de fonctionnement au R002 « Excédent de fonctionnement reporté »

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La proposition d'affectation des résultats faite par Mme la Maire est approuvée à l'unanimité**

**9. CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT / INTEGRATION DES COMPTES DE CE BUDGET DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE ET TRANSFERT DES RESULTATS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP**

Madame la Maire propose au conseil de transférer les résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe de l'assainissement collectif à la communauté de communes du grand pic Saint-Loup comme défini ci-dessous ;

- Résultat d'exploitation excédentaire de : 121 652,93 €
- Résultat d'investissement excédentaire de : 79 432,02 €

**Attention :** le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 109 152,93 euros seulement car :

- Ce montant correspond à l'excédent de clôture déduction faite de 12 500 €
- La commune a émis à tort 5 participations à l'assainissement collectif (tarif communal unitaire de 6000 €) auprès de propriétaires qui n'étaient pas raccordés au 31/12/2017 et qui sont donc soumis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, au tarif unitaire intercommunal qui est de 3 500 €.
- La différence doit leur être reversée par la commune (5X (6000- 3500)=12 500€)

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La clôture du budget assainissement, l'intégration des comptes de ce budget dans le budget principal de la commune et le transfert des résultats à la communauté de communes du Grand Pic St Loup tel que présenté par Mme la Maire est donc adopté à l'unanimité.**

**10. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018**

Le produit fiscal perçu par la commune résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de :

- la croissance de la matière imposable (construction sur la commune)
- et de l'incidence de mesures législatives. Par ailleurs, 2018 sera la première année d'application du nouveau mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation des valeurs locatives. Fixée jusqu'en 2017 par le législateur lors de la loi de finances, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir d'un coefficient lié à l'indice des prix à la consommation (estimé en 2018 à 1,1%).

Pour 2018, la commission des finances et la commission plénière du 4 avril 2018 ont proposé que les taux de l'année 2017 restent inchangés.

Madame la Maire propose de reconduire pour 2018 les taux d'imposition communaux suivants :

Taxe d'Habitation	9,11%
Taxe Foncière - Bâti	13,02 %
Taxe Foncière - non Bâti	64,41 %

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**A l'unanimité le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.**



**11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET GENERAL M14**

Madame la maire présente au conseil le budget général pour l'exercice 2018. Ce budget a été vu en commission finances et en commission plénière au préalable.

Il présente un équilibre global de **2 188 771,07 €** selon les détails suivants :

Montant total de la section de fonctionnement : **1 004 811,00 €**

Montant total de la section d'investissement : **1 183 960,07€**

**Le budget est désormais voté par chapitre afin d'en faciliter la gestion mais on continuera à évoquer les programmes pour une meilleure compréhension de tous.**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : proposition**

**Pour les dépenses de fonctionnement /chapitre :**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent BP 2017 €	Propositions nouvelles BP 2018 - €
011	Charges à caractère général	274 786,00	329 250,00
012	Charges de personnel	399 855,96	373 000,00
65	Autres charges de gestion courante	76 324,00	68 080,00
66	Charges financières	14 000,00	12 000,00
67	Charges exceptionnelle	2 000,00	155 972, 93
021	Virement à la section de fonctionnement	0	66 428,07
	<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>766 965,96</b>	<b>1 004 811,00</b>

A noter, que les dépenses de la section 011 sont prévues avec une augmentation de 54 464 euros, alors qu'il a été constaté au CA l'importance de porter les efforts sur cette section. Mais ce budget 2018 doit bloquer 45 000 euros de frais de contentieux dans lequel la commune pourrait être amenée à rembourser une somme jugée illégalement perçue en 2011. A noter aussi des travaux de voirie pour la sécurité du centre du village avec en particulier un rafraîchissement du marquage au sol pour 20 000 euros qui figurent désormais en fonctionnement.

**Pour les recettes de fonctionnement /chapitre :**

Il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du BP 2018 telles que présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent BP 2017 €	Propositions nouvelles BP 2018 - €
013	Atténuations de charges	15 000,000	19 000,87
70	Produits des services, domaines et ventes	57 050,00	64 100,00
73	Impôts et taxes	387 500,00	390 099,00
74	Dotations et participations	94 279,00	107 748,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	133 900,00
042	Opérations d'ordre	0	5 000,00
	<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>660 829,00</b>	<b>719 847,87</b>
R002	Résultats reportés	106 136,96	284 963,13
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>766 965,06</b>	<b>1 004 811,00</b>

**Votes contre : 1 (M.CAU)**

**Abstentions : 0**

**La section fonctionnement du budget 2018 est adoptée à 11 voix contre 1.**

**SECTION INVESTISSEMENT****Pour les dépenses d'investissement :**

Il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du BP 2018 telles que présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent BP 2017 - €	Propositions nouvelles BP 2018 - €
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	547 586,66	507 700,00
23	Immobilisations en cours	740 000,00	105 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (transfert CCGPSL)	0,00	79 432,02
16	Remboursement du capital de la dette	30 273,00	32 089,38
27	Immobilisation financière	1000,00	1 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 318 859,66</b>	<b>732 130,40</b>
040	Opération d'ordre (travaux en régie)	0	5 000 €
041	Opération d'ordre (intégration)		85 000 €
D001	Déficit reporté N-1	114 547,34	366 829,67 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 433 407,00</b>	<b>1 183 960,07 €</b>

**Pour les recettes d'investissement :**

Il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du BP 2018 telles que présentées ci-dessus :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent BP 2017 - €	Propositions nouvelles BP 2018 - €
13	Subvention d'investissement	527 729,00	229 800,00
10	Dotation fond divers et réserves	205 678,00	807 592,00
024	Produits de cession	700 000,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 433 407,00</b>	<b>1 037 392,00</b>
021	<i>Virement de la section d'investissement</i>	0	<i>66 568,07</i>
041	<i>Opération d'ordre (intégration)</i>		<i>85 000,00</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 433 407,00</b>	<b>1 183 960,07</b>

A noter que seules les subventions notifiées sont inscrites ici, d'autres subventions sont demandées, mais les notifications ne nous sont pas parvenues à ce jour.

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 2 (Mme MAURY et M.CAU)**

**La section investissement du budget 2018 est adoptée à la majorité des voix (10 pour).**

**12. : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES NON CONVENTIONNEES**

Les dossiers des associations ont été mis à disposition des élus pour consultation. Les dossiers sont suffisamment complets pour que le conseil délibère sur le montant des subventions demandées.

Deux évènements exceptionnels cette année pour la Chorale les Garrigues : invitation et réception d'une chorale Croate pendant 3 jours et Le Foyer rural qui fête ses 40 ans.

Associations	Montant subvention demandées et proposées	Votes « contre »	Abstentions
Agir	400	/	/
APE	350	/	/
Chorale Les Garrigues	500	/	/
Diane St Bau	500	/	/
Foyer Rural	2500	/	/
<del>GICF Montlaur</del>	<del>200</del>	<del>/</del>	<del>/</del>

Les jardins de partages	200	/	/
OCCE (coopé école)	2840	/	/
Tennis club	1200	<b>2</b> <b>(Mme MAURY et M.CAU)</b>	/
Tjrs jeunes	350	/	/

### **13. Fonds de concours Communauté de communes GPSL :**

Madame la Maire expose au conseil Municipal que lors du dernier conseil communautaire, les dossiers Salle polyvalente et puits communal de Favas ont été déclarés éligibles au fonds de concours.

Elle propose au Conseil Municipal d'accepter ces fonds de concours jusqu'à 30 675€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter ces fonds de concours.

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

### **14. Vie politique :**

#### **a. Election d'un 4ème adjoint.**

Madame la Maire rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L2122-8, L 2122-10, L 2122-14 complétés par la circulaire du 13 mars 2014.

Suite à la démission de Monsieur Julien Cau de ses fonctions de 3è adjoint, dûment acceptée par Madame La Sous-Préfète de l'Hérault en date du 26 mars 2018, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour la bonne marche de l'administration communale.

Il est établi que l'adjoint nouvellement élu prendra rang, comme l'indiquent les textes, après tous les autres, chacun des adjoints restants passant au rang supérieur.

Madame la Maire propose la candidature de Evelyne Vaudois qui a accepté les délégations concernant les affaires d'urbanisme au poste de quatrième adjointe.

Elle demande si d'autres conseillers sont candidats au poste.

Elle propose que le vote se fasse à scrutin public.

Il est ensuite procédé à l'élection.

Monsieur Cau précise qu'il ne souhaite pas prendre part au scrutin, il ne souhaite pas que sa position soit comprise comme un vote contre ou une abstention, mais comme un suffrage non exprimé.

#### ➤ 1er tour de scrutin :

Suffrage non exprimé : 1 : Julien Cau

Abstentions : 0

Contre : 0

Vote pour : 11

Madame Vaudois est donc installée immédiatement dans ses fonctions de quatrième adjointe, déléguée à l'urbanisme. Elle représentera à ce titre la commune dans la commission aménagement et développement du territoire de la communauté de communes. La composition des commissions communales reste inchangée. Madame la maire rappelle que toutes les commissions sont ouvertes à tous les élus du conseil municipal qui sont libres d'y participer au rythme qui leur convient.

Les autres adjoints passent dans le même temps au rang supérieur conformément aux textes en vigueur. Ainsi, le tableau des adjoints est établi comme suit :

- Monsieur Lionel Peyrière : 1er adjoint, délégué communautaire suppléant
- Madame Stéphanie Arnaud : 2ème adjointe
- Madame Claudine Bresson : 3ème adjointe
- Madame Evelyne Vaudois : 4ème adjointe

### **15. Service civique**

Madame La Maire propose de fixer le pot de départ de Nathan au jeudi 3 mai 2018 à 19h et informe le Conseil Municipal qu'un appel à candidature pour la même mission a été lancé sur le site dédié et auprès de la Mission Locale. Une candidate sera d'ailleurs reçue prochainement.

### **16. Opération argent de poche**

Madame Claudine Bresson rappelle les grandes lignes de cette opération qui a été un succès en 2016 et en 2017. Il s'agit de proposer aux jeunes entre 16 et 18 ans, avec l'autorisation de leurs parents, des petits travaux pendant les vacances scolaires : peinture, nettoyage de bâtiments de la commune, entretien de cimetière... Chaque adolescent a reçu 60€ pour 3 périodes de travail (soit un total de 600€ en 2016 et 600€ en 2017).

Ce dispositif pourrait être reconduit dans les mêmes conditions cet été. La rémunération s'élèverait à 20€/période. Une dépense de 600 euros a été prévue dans la section fonctionnement du budget pour cette action.

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le conseil décide donc à l'unanimité de la reconduction de l'opération argent de poche, les crédits nécessaires à cette opération étant inscrits au budget 2018.**

### **17. Règlement de mise à disposition de la salle du Chai pour les associations**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal, sur la proposition de la commission animation, de statuer sur le règlement intérieur pour les associations demandant la mise à disposition de la salle du Chai dans le cadre d'évènements exceptionnels. Elle précise que deux types de cautions sont proposées dans ce règlement : une caution pour ménage et une caution pour dégradations.

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le règlement est donc adopté à l'unanimité et sera appliqué dès à présent aux associations du village qui réserveront le Chai pour des évènements exceptionnels.**

Le conseil décide aussi à l'unanimité que ce règlement devra être adapté pour les particuliers, la commission animation fera une proposition dans ce sens. Le conseil donne son accord de principe pour que le Chai puisse être loué, les mois de juillet et août 2018, pour les particuliers du village uniquement, et seulement pour les évènements privés de type mariages ou baptêmes célébrés à St Bauzille. La somme de 500 euros pour la location est proposée. Le règlement concernant les évènements familiaux des particuliers devra être voté dans un prochain conseil pour que ces réservations puissent être formalisées officiellement. Aucune réservation ne pourra être accordée cette année pour les autres mois, car les associations n'ont pas encore été rencontrées pour définir leurs besoins concernant ce lieu. Une réunion à ce sujet se tiendra avec les présidents des associations avant l'été.

### **18. Travaux**

- a) Programme de voirie 2018, approbation de la convention avant signature avec la CCGPSL. Estimatif travaux 27 510 € (fourchette basse 25000 euros, fourchette haute 35 000 euros) : les travaux concernent la 2<sup>ème</sup> tranche de la draille « font de la vie ».

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La convention de travaux de voirie avec la CCGPSL est donc approuvée à l'unanimité.**

- b) Les travaux programmés pour 2018 et dont leurs montants ont été inscrits et votés au budget :
- Aménagement d'un trottoir : 12646,80€
  - Favas parking devant le lotissement Le Domaine des Closades : 1900€
  - Installation d'une buse pour EPa au chemin des Barandons : 1512€.

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

- c) Travaux cantine : Madame la Maire explique qu'il est possible de lancer la consultation sans attendre la notification de toutes les subventions demandées afin de permettre un possible déroulé des travaux avant la rentrée des classes, plutôt que pendant le premier trimestre. Elle rappelle que les crédits afférents à ce projet ont été prévus dans la section investissement du budget à hauteur de 85 000 euros, et que le chantier ne sera effectivement lancé qu'après ouverture et examen des plis par la commission appel d'offres et validation du programme des travaux et du choix des entreprises par le conseil municipal.

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le conseil autorise donc à l'unanimité** Madame la Maire à entamer la consultation des entreprises dans le respect du code des marchés publics. Les appels d'offres des différents lots seront publiés en ligne et par voie de presse de manière à permettre à toute entreprise intéressée par ce marché de répondre à cette consultation. La publication devrait se faire avant la fin du mois d'avril.

- d) Divers : monsieur Peyrière rend compte au conseil qui en prend acte des travaux divers en cours d'exécution ou achevés sur la commune. Il annonce la tenue de la prochaine réunion de la commission travaux.

**19. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal :**

- Convention avec sté ETUDELEC : enfouissement lignes aériennes pour le compte de la coopérative d'électricité de St Martin de Londres
- Convention avec Département Hérault site escalade.

**20. Questions d'actualité**

- Madame La Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS a sollicité l'avis de la commune pour des travaux d'enfouissement des lignes route de Carnas : non opposition aux travaux d'Enedis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.